

Le 29 avril 2024

**Décision de la Présidente n° :
34-2024**

**Objet :
Attribution des marchés de
travaux pour l'aménagement
de la place du bouton à Millery
- 2 lots**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 21 mars 2024 au Moniteur et sur le site internet de la CCVG ;
- Ont été réceptionnées 9 offres à la date limite de remise des offres fixée au 10 avril 2024 à 12 heures pour cette consultation et aucune hors délais ainsi qu'un lettre d'excuse de la société ROGER MARTIN;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation ;

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer les marchés comme suit :

LOT 1 - VRD : Entreprise COLAS - 47, Rue des Collières – 69800 Saint PRIEST.

LOT 2 – ESPACES VERTS ET MOBILIER : Entreprise NATURE – 24, chemin des Ronzières - 69390 VOURLES

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 2 : DUREE

La durée prévisionnelle fixée par le marché est :

POUR LE LOT 1 : 8 semaines hors période de préparation.

POUR LE LOT 2 : 6 mois hors période de préparation.

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

Article 3 : PRIX

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

POUR LE LOT 1 – VRD :

Montant € HT :	388 027,10 €
TVA 20 %	77 605,42 €
Montant € TTC :	465 632,52 €

POUR LE LOT 2 – ESPACES VERTS ET MOBILIER :

Montant € HT :	141 941,35 €
TVA 20 %	28 388,27 €
Montant € TTC :	170 329,62 €

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCVG,
Madame Françoise GAUQUELIN